

Site de Tilloy-les-Mofflaines
Formation continue
Formation certifiante de niveau 4
Formation en blocs de compétences

Brevet Professionnel option Aménagements Paysagers

Public :

Personne souhaitant développer ses compétences dans l'entretien, la création d'espaces paysagers ainsi que dans l'organisation de chantier.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.
- D'organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Conditions d'admission, pré requis

Etre âgé de 18 ans.

Modalités d'accès :

Entretien individuel - Test de positionnement.

Délais d'accès :

Nous consulter.

Durée de l'action et modalités d'alternance:

1 an.

1050 heures en centre et 350h en entreprise.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.). Stages en entreprise.

Un accompagnement personnalisé :

- Individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE).
- Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent.
- Autoformation, FOAD.
- Accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap.

Des locaux adaptés :

- Plateaux techniques : hall maçonnerie, arboretum, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique.
- Centre de Documentation et d'Information.

- Centre De Ressources.
- Salles informatiques.

Contenu de la formation :

Modules professionnels et techniques permettant l'acquisition de compétences dans le domaine de la gestion des espaces verts et fleuris et de la communication sur ceux-ci :

Capacités professionnelles et techniques

C 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

C 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

Préparer le travail pour un chantier
Coordonner le travail sur le chantier

C 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

C 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.

Réaliser des travaux de plantation
Réaliser des travaux de végétalisation par semis

C 5. Mettre en place des infrastructures.

Réaliser des murets et escaliers
Mettre en place des revêtements

C 6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

UCARES

« Réaliser de éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts »

Dispositif d'évaluation de l'action :

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury permanent officiel).

Evaluation en situation professionnelle.

Validation du diplôme :

Validation de 6 unités capitalisables du BP AP.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme

Diplôme délivré par le ministère de l'Agriculture.

V3-02/05/23

Tarifs :

Nous consulter.

Financements :

Région, Pôle-emploi, CPF, OPCO, Transition Pro, personnel, contrat Pro, Pro A, Contrat de Reclassement Professionnel.

Rémunération :

Selon le statut du stagiaire, nous consulter.

Débouchés :

Chef(fe) d'équipe paysagiste ou conducteur(trice) de travaux d'espaces verts, jardinier. Salarié(e) en aménagements paysagers, en entreprises privées d'aménagements paysagers ou en collectivités territoriales.

Poursuite de formation possible :

BTS Aménagement Paysager, Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

Contact :

Secrétariat : cfppa.arras@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 10

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Taux de réussite aux examens 2022 : 92 %

Taux de satisfaction : 96%

Taux d'insertion : 100%